

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

7EME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT

LOME, 22 - 23 NOVEMBRE 1984

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa septième Session Ordinaire annuelle à Lomé République Togolaise les 22 et 23 Novembre 1984.

Participaient à cette réunion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les Représentants accrédités ci-après :

- Pour la République Populaire du Bénin : Son Excellence, le Général de Brigade Mathieu KEREKOU, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso : Son Excellence, le Capitaine Thomas SANKARA, Président du Conseil National de la Révolution - Président du FASO, Chef de Gouvernement ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire : Son Excellence M. Félix HOUPHOUET BOIGNY, Président de la République ;
- Pour la République de Guinée-Bissau : Son Excellence le Général de Division Joao BERNARDO VIEIRA, Président de la République ;

.../...

- Pour la République du Libéria : Son Excellence, le Commandant en Chef Samuel KANYON DOE, Président de la République ;
- Pour la République du Niger : Son Excellence, le Général Seyni KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, , Chef de l'Etat
- Pour la République Fédérale du Nigéria : Son Excellence, le Major Général Muhammadu BUHARI, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal : Son Excellence, M. Abdou DIOUF, Président de la République ;
- Pour la République du Sierra-Leone : Son Excellence Dr. Siaka STEVENS, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise : Son Excellence, le Général Gnassingbé EYADEMA, Président de la République ;
- Pour la République du Ghana : Son Excellence M. J. F. ANNAN, Vice-Président du Conseil Provisoire de Défense Nationale, Représentant Son Excellence, le Capitaine d'Aviation, Jerry JOHN RAWLINGS, Président de la République ;
- Pour la République du Cap Vert : Son Excellence M. Pedro VERONA PIRES, Premier Ministre, Représentant Son Excellence, M. Aristides PEREIRA, Président de la République ;
- Pour la République du Mali : Son Excellence, M. Oumar COULIBALY, Ministre d'Etat Chargé de l'Economie et du Plan, Représentant Son Excellence le Général d'Armée Moussa TRAORE, Président de la République ;

.../...

- Pour la République de Gambie, Son Excellence Dr. Momodu S. K. MANNEH, Ministre de la Planification Economique, Représentant Son Excellence M. Dauda KAIRABA JAWARA, Président de la République ;

- Pour la République Islamique de Mauritanie, Son Excellence, M. Sidi Ould AHMED DEYA, Représentant Son Excellence, le Lieutenant Colonel Mohamed Khouna OULD HAIDALA, Président de la République ;

Assistaient à la Réunion en qualité d'Observateurs :

- Le Secrétaire Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ;
- Le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours de Son Excellence, le Général Gnassingbé EYADEMA, Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, Togolais et de Son Excellence le Colonel Lansana CONTE, Président de la République du Guinée, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

Leurs Excellences les Présidents Thomas SANKARA, Muhammadu BUHARI et Siaka STEVENS se sont ensuite adressés à la Conférence.

La Conférence a entendu une intervention remarquée de Son Excellence M. Félix HOUPHOUET BOIGNY, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Conscients de l'ampleur de la crise économique qui frappe l'Afrique au Sud du Sahara depuis plusieurs années dont l'origine est non seulement la récession mondiale et une sécheresse persistante mais aussi la désertification et de graves problèmes structurels, et convaincus que les réformes entreprises par les Gouvernements Africains doivent être accompagnées d'une relance de l'aide au développement et de son adaptation aux besoins spécifiques des pays en crise, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté :

1. Une Déclaration sur la création d'un Fonds Spécial pour l'Afrique au Sud du Sahara.
2. Une Résolution relative à la relance économique en Afrique de l'Ouest

dont les textes sont joints au présent communiqué.

La Conférence a par ailleurs pris les Décisions suivantes :

- 1) - Protocole additionnel portant modification de l'Article 9 (1) (c) du Traité de la CEDEAO

Par cette décision, la Conférence a amendé l'article 9 (1) (c) du Traité de la CEDEAO signé à Lagos le 28 Mai 1975 comme suit :

Article 9 nouveau paragraphe (1) (c) : "La Commission des Transports, des Communications et de l'Energie".

- 2) - Schéma de libéralisation des produits industriels.

La Conférence a adopté une décision relative à l'application de la Décision A/DEC 1/5/83 portant adoption et mise en application d'un schéma unique de libéralisation des échanges des produits industriels originaires des Etats Membres de la Communauté.

- 3) - Protocole sur les Entreprises Communautaires

Cette décision porte sur l'adoption du protocole relatif aux entreprises communautaires.

Document de l'Annuaire de la Commission
Le présent document est un des nombreux documents publiés
par la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes
dans le cadre de son programme de coopération technique
et de son assistance aux pays en développement.
Les documents de la Commission sont disponibles
en français, en espagnol et en anglais.
Le présent document est un des nombreux documents
publiés par la Commission pour l'Amérique latine
et les Caraïbes dans le cadre de son programme
de coopération technique et de son assistance
aux pays en développement.
Les documents de la Commission sont disponibles
en français, en espagnol et en anglais.
Le présent document est un des nombreux documents
publiés par la Commission pour l'Amérique latine
et les Caraïbes dans le cadre de son programme
de coopération technique et de son assistance
aux pays en développement.
Les documents de la Commission sont disponibles
en français, en espagnol et en anglais.

4) - Rationalisation des Efforts de Coopération
dans la Sous-Région de l'Afrique de l'Ouest

Aux termes des dispositions de cette décision, la Conférence recommande la poursuite et l'approfondissement des études conformément à sa décision A/DEC 8/5/83 de Conakry en Mai 1983.

5) - Résolution relative au soutien pour la
création de la Banque Commerciale "ECOBANK"

La Conférence a adopté la Résolution relative au soutien pour la création de la banque Commerciale ECOBANK au principe de faire participer la Communauté au capital social de ladite banque à travers le Fonds de la CEDEAO.

6) - Nomination des Fonctionnaires Statutaires

La Conférence a attribué les postes statutaires aux pays membres suivants prenant effet aux dates ci-après :

Secrétaire Exécutif	Sierra Leone	1/1/85
Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Economiques)	Burkina Faso	21/7/85
Secrétaire Exécutif Adjoint (Affaires Administratives)	Guinée Bissau	12/9/85
Contrôleur Financier	Niger	1/12/85
Commissaire aux Comptes	Mauritanie	1/1/85
Directeur Général du Fonds	Sénégal	1/1/85
Directeur Général Adjoing	Gambie	1/12/85

7) - Date et Lieu de la prochaine Session

La Conférence a décidé de tenir sa Huitième Session à LOME en République Togolaise les 28 et 29 Mai 1985.
les 28 et 29 Mai 1985.

Leurs Excellences, les Chefs d'Etat et de Gouvernement remercient leur frère et ami, Son Excellence le Général Gnassingbé EYADEMA, Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République, Togolaise, le Gouvernement et le Peuple Togolais pour l'accueil particulièrement chaleureux et africain, l'ambiance d'amitié et de fraternité et pour toutes les facilités dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en République Togolaise.

Fait à Lomé le 23 novembre 1984

LA CONFERENCE